

(French only / Uniquement en français / seulement en français)


REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

Antananarivo, le 23 DEC 2014

SECRETARIAT GENERAL

L'Organe de Gestion CITES

DIRECTION GENERALE DES FORETS

à

 DIRECTION DE LA VALORISATION DES
RESSOURCES FORESTIERES

 Monsieur le Secrétaire Général de la CITES
Maison Internationale de l'Environnement

 SERVICE DE LA GESTION DE LA
FAUNE ET DE LA FLORE

15, chemin des Anémones

CH-1219 Châtelaine

Genève - Suisse

N° 415.-14/MEEF/SG/DGF/DVRF/SGFF

e-mail : info@cites.org

Objet : Etude du commerce important- *Euphorbia itremensis*.

Référence : Votre lettre MSS/ELK du 05 Juin 2014.

Monsieur le Secrétaire Général,

En consultation avec notre autorité scientifique flore, j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint notre réponse à votre lettre citée en référence.

Vous souhaitant bonne réception, je vous prie de recevoir, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de mes salutations les meilleures.

Copie : Madame la Présidente du Comité pour les plantes.



Cet article est basé sur les informations obtenues sur l'espèce *Euphorbia itremensis* concernant les connaissances ethnobotaniques, les données biologiques et écologiques, la distribution et le statut de conservation, lors d'une descente sur terrain effectuée au mois de septembre 2014 dans le massif d'Itremo, zone de distribution de l'espèce.

I. DONNEES BIOLOGIQUES

Euphorbia itremensis est une espèce géophyte. C'est une plante naine à tronc tubérisé, enfoncée dans le sol à inflorescence pédonculée portant des fleurs de couleur blanche. La taille peut atteindre jusqu'à 25cm de hauteur et de 10 à plus de 40 cm de diamètre chez les individus matures à rameaux courts.



Figure 1 : *Euphorbia itremensis* en floraison, sur le massif d'Itremo, Madagascar

1. Taxonomie

Classe	: Dicotyledonae
Ordre	: Euphorbiales
Famille	: Euphorbiaceae
Genre	: <i>Euphorbia</i> L.
Espèce, Auteurs	: <i>Euphorbia itremensis</i> Kimmach & Lavranos (2001)
Synonymes	: Néant
Noms vernaculaires	: Néant
Espèces semblables	: <i>Euphorbia quartziticola</i> (morphologiquement semblables mais à fleur jaune)

2. Distribution

Euphorbia itremensis est une espèce endémique locale du massif d'Itremo (district d'Ambatofinandrahana dans la région Amoron'i Mania) des hauts-plateaux de Madagascar. Des entrevues réalisées avec la population locale et les personnels du RBG Kew, chargé de la gestion des zones d'intervention, ont permis d'identifier de 08 (huit) sous populations de l'espèce dans cette zone dont une se trouve à l'intérieur de la Nouvelle Aire Protégée (NAP) d'Itremo. Parmi ces sous populations, 04 (quatre) ont été visitées et inventoriées.

La zone d'occurrence de l'espèce est estimée à 6,5 km² et la zone d'occupation à 4 km² (déterminées avec GEOCAT).

3. Caractéristiques de l'espèce

- *Pollinisation et mode de dispersion*

Les fourmis sont les principaux agents pollinisateurs probables de cette espèce d'euphorbe et la dissémination pourrait également être myrmécochore. Généralement, la distance entre un pied mère et un jeune individu ne dépasse pas 3m. Dans les zones en pente, la dissémination de graines peut être assurée par les eaux de ruissellement (dissémination hydrochore).

- *Type d'habitat*

Cette espèce est rencontrée dans la savane herbacée à *Loudetia simplex* et *Aristida similis* sur sol ferrallitique rouge, entre 1450 à 2000m d'altitude. *Euphorbia itremensis* se trouve au niveau de la strate inférieure de la savane, au ras du sol.

- *Rôle de l'espèce dans son écosystème*

Euphorbia itremensis est une niche pour les fourmis. Aussi, les insectes se nourrissent du nectar des fleurs et les sangliers mangent ses tubercules.

4. Population

- *Taille et structure de la population*

L'étude d'*Euphorbia itremensis* montre une difficulté de régénération de l'espèce avec un taux relativement faible estimé à 68% (selon l'échelle de Rothe, 1964). La densité moyenne de l'espèce au sein des 4 sites étudiés est de 17560 individus/ha.

- *Tendance de la population*

La population serait en déclin continu. Outre la collecte massive pour l'exportation, la destruction de l'habitat par le feu et l'exploitation minière entraîne le déclin progressif du nombre de la population.

5. Etat de conservation

- *État de conservation global*

Cette espèce a été cataloguée en VU D2 par l'UICN depuis l'année 2004.

Euphorbia itremensis est inscrite à l'annexe II de la CITES depuis le 01/07/1975 sous *Euphorbia spp.* Sa taxonomie a été décrite en 2001 par Kimnach et Lavranos.

- *État de conservation nationale*

Il n'y a pas de loi en vigueur sur la gestion ou l'interdiction de collecte à l'état sauvage d'*Euphorbia itremensis*. Toutefois, l'existence d'une sous-population trouvée à l'intérieur de la Nouvelle Aire Protégée d'Itremo, gérée par le RBG-Kew Madagascar, pourrait améliorer l'état de conservation de l'espèce.

- *Principales menaces*

Le mode d'exploitation est un des facteurs de menace pour l'espèce. La récolte consiste à prélever la plante entière, donc le spécimen enlevé n'est pas remplacé. Ce mode de collecte a un impact néfaste sur la régénération naturelle de l'espèce et entraîne une diminution progressive de la taille de la population (Haevermans, 2004).

Le pâturage constitue également une menace pour l'espèce car les zébus consomment et piétinent les parties émergentes de la plante.

Il y a aussi une perte consécutive à la dégradation de l'habitat par l'exploitation minière. Cependant, l'espèce montre une bonne résilience aux feux répétés car une floraison abondante est observée au niveau de zones régulièrement brûlées.

A l'intérieur de la NAP d'Itremo, les sangliers constituent un prédateur pour les tubercules d'*Euphorbia itremensis*.

II. GESTION DE L'ESPECE

- Un programme de reproduction artificielle est devenu nécessaire pour renforcer la population sauvage et seules les plantes certifiées comme ayant été multipliées artificiellement pourront faire objet de commerce.
- La collecte de spécimens sauvages doit être contrôlée de façon à ce que l'endroit récemment collecté puisse avoir le temps de régénérer (rotation).
- Une réintroduction de spécimens issus de la reproduction artificielle dans la nature doit être envisagée.

1. Système de surveillance

La seule méthode utilisée pour surveiller la récolte est le suivi du nombre de plantes exportées.

2. Cadre juridique et application de la loi

Sur le plan international, l'inscription d'*Euphorbia itremensis* dans l'Annexe II de la CITES stipule la réglementation du commerce par l'utilisation de permis et certificat conformément à l'article IV de la Convention.

Trois opérateurs sont actuellement actifs dans la multiplication et la conservation *ex situ* d'*Euphorbia itremensis*. Pour le moment, les avis de commerce non préjudiciable sont basés sur l'état de stock des opérateurs. Cet état de stock est mis à jour chaque année après une visite organisée par l'Autorité Scientifique Flore et l'Organe de Gestion.

III. UTILISATIONS ET COMMERCE

1. Utilisations

Euphorbia itremensis est une plante ornementale. Les spécimens sont prélevés pour le commerce horticole et sont destinés à l'exportation sous forme de plantes vivantes.

2. Récolte et prélèvement

Les spécimens de taille moyenne sont déterrés à l'aide d'une bêche, puis emballés dans des papiers journaux ou des sacs plastiques. La récolte est systématique puis un tri sélectif est opéré pour exclure les tailles qui ne satisfont pas la taille minimale exigée par les importateurs. La taille ciblée peut varier entre 10 et 40cm de diamètre. Les spécimens exclus sont laissés et pourrissent sur les lieux de récolte.

3. Commerce licite et illicite

Bien que le commerce de toutes espèces d'Euphorbes en provenance de la population sauvage soit interdit, les résultats des entretiens effectués auprès des collecteurs ont montré qu'une quantité importante de cette espèce est toujours prélevée dans le stock sauvage. D'après les collecteurs, la fréquence de collecte dépend du nombre de commandes reçus de par les exportateurs. En 2013, une demande d'environ 800 pieds a été mandatée aux collecteurs. Toutefois, le nombre de pieds arrachés ne correspond pas au nombre demandé car les collecteurs prélèvent plus afin de pouvoir remplacer les spécimens qui ne respectent pas les normes demandées. Quatre personnes mettent une journée pour collecter cette quantité et elles parcourent à pieds les zones de distributions de l'espèce qui sont plus ou moins éloignées. Ces collecteurs gagnent 10.000 Ariary (soit 3.2 Euros) chacun pendant la journée.

Tableau 1 : Evolution du nombre d'individus de *Euphorbia itremensis* exportés entre 2005-2012 (Source : Organe de Gestion CITES, Madagascar)

Années	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Plantes vivantes exportées	504	225	290	125	150	310	80	110

IV- METHODE D'ETABLISSEMENT D'ACNP

1. Proposition de quotas

La méthodologie utilisée est celle décrite dans CoP 15 Doc 16.3 « Rapport final du groupe de travail sur les plantes succulentes et CYCADALES ». Celle-ci comprend :

- Les informations sur les espèces ciblées ou apparentées ;
- Les sources d'information ;
- Les problèmes, erreurs, défis et difficultés rencontrés lors de la formulation des ACNP.

- Le quota de prélèvement est obtenu à partir de la formule suivante:

$$Q = K (EOO \times FrOO \times Ha) (CdD \times Fr \times PP \times PdR \times Tr) (AP \times St1 \times St2)$$

- Avec: Q : Quota
 K : constante qui est égale à 100 pour les euphorbes
 EOO : Zone d'occurrence
 FrOO : Fragmentation de zone d'occurrence
 Ha : Habitat
 CdD : Cycle de développement
 Fr : Fréquence
 PP : Partie prélevée
 PdR : Potentialité de renouvellement
 Tr : Taux de régénération
 AP : Aires protégés
 St1 : Statut de conservation UICN
 St2 : Statut de conservation CITES

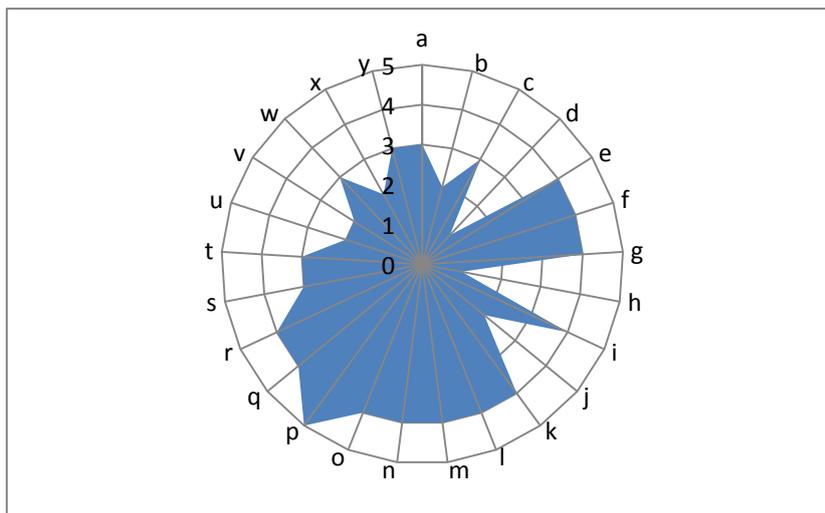
→Quota de prélèvement pour *Euphorbia itremensis* est de $Q_p = 41$ plantes vivantes

- Le quota d'exportation est obtenu à partir de la formule suivante:

$$Q_e = 90\% Q_p$$

→Quota d'exportation $Q_e = 37$ plantes vivantes

2. Risques de l'espèce selon la méthode de l'UICN



La moyenne des critères adoptés selon modèle UICN représenté par le radar est de 3,16.

Il en résulte qu'*Euphorbia itremensis* est une espèce à risque.

V- CONCLUSIONS

Euphorbia itremensis est moyennement menacée. C'est une espèce endémique locale avec une aire d'occupation très restreinte. La pérennité de l'espèce est à risque. Elle est actuellement classée en VU dans l'UICN. Toutefois, nous proposons son intégration parmi les espèces EN (en danger) selon la catégorie de l'UICN en raison de son état actuel.

De ce fait, la suspension du commerce des espèces sauvages est recommandée jusqu'à l'amélioration de son statut.

Mesures d'accompagnement lors de la suspension du commerce :

- * promotion de la multiplication *ex-situ* par les opérateurs
- * exportation autorisée exclusivement des individus issus de la multiplication

La quantité et la qualité des données pour la formulation de cette ACNP est d'un degré de confiance élevé.

Le quota d'exportation sera déterminé à partir du stock de plantes multipliées artificiellement et constatés chez les opérateurs qui ont reçu un agrément de l'OG. Ce quota est aussi fonction de la taille minimale des spécimens destinés à l'exportation. Nous estimons que le nombre de spécimens pouvant faire objet de commerce ne doit pas dépasser 30% des stocks.

- Stock disponible chez les opérateurs agréés : 739 individus
- Quota d'exportation autorisé : 222 individus

Références bibliographiques

Base de données sur le commerce des Euphorbes, Organe de Gestion- CITES, Madagascar, 2014.

Haevermans, T. 2003. Le genre *Euphorbia* L. (EUPHORBIACEAE) à Madagascar : phylogénie moléculaire et systématique. Thèse de Doctorat : Biologie Végétale : Muséum National d'Histoire Naturelle. Paris –France. 240p.

Haevermans, T. 2004. *Euphorbia itremensis*. The IUCN Red List of Threatened Species. Version 2014.3. <www.iucnredlist.org>. Downloaded on December 2014.

ROTHER, P. L., 1964. Régénération naturelle en forêt tropicale : le *Dipterocarpus dyeri* (vau) sur le versant cambodgien du golfe de Siam. *Bois et Forêt des Tropiques*, 8. pp. 386-397.

GEOCAT: <http://geocat.kew.org/>